

## **Négociations salariales à France Télécom**

***Texte unitaire de l'ensemble des organisations syndicales  
adressé à France Télécom et lu en début de la séance du 17  
mars 2011***

L'exigence d'une autre répartition des richesses est posée fortement par l'ensemble du personnel.

Les propositions de la direction faites lors de la première séance de négociations concernant les augmentations salariales pour l'année 2011 ne sont pas à la hauteur des attentes légitimes et des revendications des personnels. La direction doit sans tarder revoir ses propositions à la hausse. Dans le même temps, le groupe poursuit sa politique de rémunération des actionnaires avec des engagements pour verser 1,40€ de dividende par action et ce quels que soient les résultats pendant 3 années.

Les organisations syndicales avec le personnel demandent une meilleure justice sociale ainsi que la reconnaissance de leur travail par :

- Des augmentations collectives de salaires et du Complément France Télécom, permettant aux salarié-es de vivre décemment, et améliorant le niveau de vie,
- Aucun salaire de cadre en dessous du minimum du plafond de la sécurité sociale,
- Une réelle politique de promotion,
- Des mesures spécifiques pour l'égalité professionnelle,
- Une date d'effet des mesures unique au 1er janvier.

Ce 17 mars, nouvelle journée de négociation, les organisations syndicales appellent les salarié-es à s'exprimer sur leurs revendications sous toutes les formes, motions, pétitions, délégations de masse, assemblées générales....

Si à l'occasion des négociations de ce jour, la direction ne prend pas en compte les revendications, les organisations syndicales appelleront à une journée d'actions le 25 mars, y compris par la grève en mettant des préavis à disposition

Paris le 17 mars 2011